



**GOURNAY**  
SUR MARNE

## Conseil municipal Séance du 2 avril 2026

### Délibération n° 2026 - 29

<b>Membres du Conseil municipal</b>			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	26	3	0

Le 2 avril à 20 h le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni en salle des mariages sur convocation du 25 mars 2026 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Nicolas SERERO – Antoine LEGENTIL – Géraldine BADUEL – Bruno AFONSO – Jennifer JAM – Gilles VIVIEN – Faïza CHAKOURI – Laurent RAGUIN – Aurélie HOUEIX – Gina BARBIER Arnaud LOPEZ – Fatsiha MEDDAH – Pierre HAGEMAN – Odilia SEQUEIRA DOS SANTOS VICENTE Joel SOUSA – Véronique COSTA – Alain BARTHELMAY – Syla ALILECHE – Lucas PRIGENT Stéphanie BARBARA-VAGEON – Marc FARGEAU – Pauline SEMAILLE – Alain FROBERGER Sandrine LAÏ – Anthony ANTUNES – Simon PELLEGRY – Marion LEVILLAIN-RENARD – François BOLLON – Dominique POLCRI.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Géraldine BADUEL.

### **OBJET : LISTE DE PROPOSITION DES COMMISSAIRES APPELÉS A SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Sur proposition de Monsieur Antoine LEGENTIL,

Les collectivités locales perçoivent les produits de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti. Ces impôts sont calculés à partir des valeurs locatives cadastrales, déterminées par les services de l'État.

Chaque année se réunit une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), instance consultative qui met en relation l'administration fiscale et les représentants des contribuables de la commune. Le rôle de la CCID est d'émettre des avis sur ces valeurs locatives cadastrales et d'en assurer leur mise à jour régulière.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, une nouvelle CCID doit être constituée. Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, la CCID est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence et comprend huit commissaires et leurs suppléants, nommés par le Directeur départemental des finances publiques, sur proposition du Conseil municipal.

Les personnes proposées doivent :

- Être âgées de plus de 18 ans,
- Être inscrites aux rôles des contributions directes locales de la commune,
- Être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne,
- Jouir de leurs droits civiques.

- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La présente délibération a donc pour objet de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la CCID pour la durée du mandat municipal selon la liste suivante :

Commissaires titulaires :

CHARBEL MAROUN  
STEPHANIE FUCHS  
MARC FARGEAU  
JEAN-PIERRE LAHAYE

SIMON PELLEGRY  
FRANÇOIS BOLLON  
AUDE COSSE  
DOMINIQUE POLCRI

LAËTITIA BENISTI  
LEÍLA FLITTI  
SEVERINE STANCHINA  
MARINE PETIT  
WILFRIED BREARD  
KARL BENOIST  
AURELIE GANDON  
ADRIEN DIDIER

Commissaires suppléants :

ANTOINE LEGENTIL  
SYLIA ALILECHE  
CHRISTELLE AFOUDA MELYAS  
PIERRE HAGEMAN  
JOËL SOUSA

Jean Sébastien LAVAUX  
Marion LEVILLAIN-RENARD  
Nicolas DIAKITE  
Annie SETINE

Alexandre BACHER  
Olga LOPEZ  
Juliette FERNANDES  
François DUPHIL-BELLON  
Sandra SARIC  
Nada NACHIT  
Cécile LANFREY

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Antoine LEGENTIL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général des impôts, et notamment l'article 1650,

**VU** l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la constitution de la Commission communale des impôts directs,

**CONSIDÉRANT** que les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, en nombre double, sur une liste de contribuables, dressée par le Conseil municipal,

## DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste susmentionnée des personnes appelées à siéger, en qualité de commissaires titulaires et suppléants, au sein de la Commission communale des impôts directs de la commune.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération, accompagnée de la liste nominative des personnes proposées, au Directeur départemental des finances publiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.**

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la publication le : 3 avril 2026



Le Maire,  
**Nicolas SERERO.**

Le Maire,  
**Nicolas SERERO.**

